

Question de Flore MUNCK relative aux Accompagnants des élèves en situation de handicap et aux classes ULIS

Madame la Préfète,

Nous vous interrogeons l'an dernier sur la pénurie d'AESH dans notre département, les conditions de travail imposées à ces dernières et la précarité qu'elles subissent.

Vous nous annonciez une nouvelle fois que la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ouvrait la voie à « *un accompagnement adapté aux besoins de chaque élève* » ; « *une amélioration de la réactivité et de la flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement* » ; « *une professionnalisation accrue des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.* »

Si la revalorisation salariale de la rentrée 2023 représente une hausse attendue des rémunérations des AESH, elle demeure bien insuffisante au regard de la situation de la profession. Le métier, qui implique pour la très grande majorité des personnes de se voir imposer un temps de travail hebdomadaire incomplet, reste l'un des plus précaires de la fonction publique. Il ne bénéficie toujours pas d'un statut de fonctionnaire pérenne.

Dans ce contexte, s'aggrave une pénurie de personnels que la mise en place des PIAL n'a fait que mutualiser à l'échelle de notre Département. La principale conséquence de cette politique de « *flexibilisation* » est une nouvelle dégradation de l'accompagnement des élèves et des conditions de travail des AESH ; ces agents devant intervenir sur plusieurs établissements auprès d'élèves aux besoins différents, dans de plus vastes zones géographiques.

Cette pénurie de personnels est sensible en Val-de-Marne. Elle se rajoute au manque de classes ULIS qui demeurent aujourd'hui très en deçà des besoins exprimés, notamment en collège. Nous avons été sollicités pour de nombreux cas d'enfants scolarisés en classe ULIS en primaire qui, à leur arrivée au collège, se trouvent affectés dans des classes « *ordinaires* » ne répondant pas à leurs besoins.

Pouvez-vous nous indiquer, madame la Préfète, quelles mesures sont prises pour faire face à cette situation qui met en péril l'École inclusive.

L'État, entend-il accéder aux demandes de la profession, de la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B permettant la reconnaissance institutionnelle de l'engagement des AESH, afin que tous les élèves en situation de handicap puissent bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins ?

Pouvez-vous nous informer, sur le projet annoncé cette année par le Président de la République de la fusion des métiers d'AED et d'AESH ?

Pouvez-vous également nous préciser, combien de postes d'AESH sont réellement financés et pour combien d'élèves en situation de handicap accompagnés ? Ainsi que le nombre de classe ULIS que l'Etat envisage d'ouvrir ?

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

Flore MUNCK

Conseillère départementale - Canton de Villejuif